

2020 | Rapport Caractérisé Ircantec

Actifs (Md€) : 12,882 Md€

Part des Actifs couverts (%) : 100

Catégorie : Organisme de Retraite Complémentaire

Sources : Rapport Durabilité 2020





Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

Sommaire

Pilier I Gouvernance et Stratégie Climatiques.....	6
1. Actifs et activités.....	6
1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat	6
1.1.1. Classes d'actifs considérées	6
1.1.3. Tableau des analyses climat.....	6
1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité.....	6
1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition.....	6
1.3. Part verte taxonomique et part fossile (anticipation réglementaire)	7
1.3.1. Part taxonomique.....	7
2. Gouvernance des enjeux climatiques.....	7
2.1 Supervision.....	7
2.1.1 Instance responsable de la supervision.....	7
2.2. Préparation et suivi.....	7
2.2.1 Comités internes dédiés au climat.....	7
2.2.3 Relations organisationnelles.....	8
2.3. Direction.....	8
2.3.1 Instances de Direction.....	8
2.3.2 Politique de rémunération liée au climat.....	8
2.5. Adhésions.....	8
2.5.1 Initiatives climatiques.....	8
2.5.2 Groupe de travail.....	9
3. Stratégie climat.....	9
3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.....	9
3.1.1 Cadre de mise en oeuvre et engagements climatiques.....	9
3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement.....	9
3.1.3 Plans d'amélioration continue.....	9
3.2. Politiques d'exclusion liées au climat.....	9
3.2.2 Cadre de mise en oeuvre.....	9
3.2.3 Seuils et suivi.....	10



3.3. Stratégie d'impact pour contribuer à la Transition vers une économie bas carbone.....	11
3.3.1 Stratégie d'impact.....	11
5. Intégration du climat dans l'investissement.....	11
5.1 Place du climat dans l'ESG.....	11
5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C).....	11
5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C).....	11
5.1.4 Suivi des controverses liées au climat.....	12
5.2 Gestion déléguée.....	12
5.2.1 Cadre du mandat.....	12
5.2.2 Suivi de l'application.....	12
5.3 Climat dans les investissements thématiques.....	12
5.3.1 Sélection des obligations vertes et des prêts verts.....	12
5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE.....	13
5.3.4 Suivi des émetteurs & fonds spécialisés TEE.....	13
6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat.....	13
6.1 Exercice des droits de vote.....	13
6.1.1 Climat dans la politique de vote.....	13
6.1.2 Bilan des votes liés au climat.....	14
6.2 Engagement auprès des émetteurs.....	15
6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial.....	15
7. Développement d'une expertise interne.....	16
7.1 Compétence et formation des équipes et des administrateurs.....	16
7.1.1 Equipes formées.....	16
7.1.2 Administrateurs.....	16
7.2 Efforts déployés.....	16
7.2.1. Ressources techniques.....	16
7.2.2 Ressources humaines.....	16
Pilier II Incidences sur les investissements.....	17
1. Identification.....	17
1.1. Risques & opportunités identifiés.....	17
1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés.....	17
1.2. Risques & Opportunités analysés.....	17
1.2.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats.....	17
2. Explications propres à chaque risque / opportunité analysée.....	18
2.1. Méthodes et indicateurs (1).....	18
2.1.1. Méthode / outil utilisé.....	18
2.1. Méthodes et indicateurs (2).....	18
2.1.1. Méthode / outil utilisé.....	18
2.3. Résultats (1).....	19



2.3.1. Communication des résultats.....	19
2.3.2. Explication des résultats.....	19
2.3. Résultats (2).....	19
2.3.1. Communication des résultats.....	19
2.3.2. Explication des résultats.....	19
Pilier III Incidences des investissements.....	21
1. Identification.....	21
1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques.....	21
1.1.1. Tableau des expositions étudiées.....	21
1.2. Détails propres à chaque exposition étudiée (1).....	21
1.2.1. Méthodes.....	21
1.2.3. Résultats et suivi.....	22
1.2. Détails propres à chaque exposition étudiée (2).....	22
1.2.1. Méthodes.....	22
1.2.3. Résultats et suivi.....	22
1.2. Détails propres à chaque exposition étudiée (3).....	22
1.2.1. Méthodes.....	22
1.2.3. Résultats et suivi.....	23
1.3. Incidences analysées.....	23
1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats.....	23
1.3.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope).....	23
2. Emissions de GES induites par les investissements.....	25
2.1. Emissions de GES.....	25
2.1.1. Tableau des émissions de GES induites.....	25
2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu.....	25
2.1.4. Explication des méthodologies retenues.....	25
2.2. Explication des données.....	26
2.2.1. Données réelles.....	26
2.2.2. Données estimées.....	26
2.3. Suivi et analyse.....	27
2.3.1. Analyse des émissions de GES.....	27
2.3.1. Communication des résultats.....	27
2.3.2. Suivi.....	28
3. Explications propres à chaque analyse d'alignement.....	29
3.1. Méthodes et indicateurs (1).....	29
3.1.1. Méthode / outil utilisé.....	29
3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé.....	29
3.1. Méthodes et indicateurs (2).....	29
3.1.1. Méthode / outil utilisé.....	29



3.2. Données (1).....	30
3.2.1. Couvertures et périmètres.....	30
3.2. Données (2).....	30
3.2.2. Données réelles.....	30
3.3. Résultats (1).....	30
3.3.1. Communication des résultats.....	30
3.3.2. Explication des résultats.....	30
3.3.3. Suivi historique.....	30
3.3. Résultats (2).....	30
3.3.1. Communication des résultats.....	30
3.3.2. Explication des résultats.....	30
3.3.3. Suivi historique.....	31
6. Plan d'amélioration continue	31
6.1. Limites.....	31
6.1.2. Des méthodes utilisées	31
Pilier IV Transparence & Communication.....	32
1. Format et efforts de présentation de l'exercice	32
1.1 Consolidation des informations relatives au climat.....	32
1.1.1 Forme du rapport.....	32
1.1.3 Dissociation climat/ESG	32
1.2 Structure de publication des informations	32
1.2.2 Table de concordance.....	32
1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs.....	32
1.3.2. Liste / tableau des KPI et résultats d'analyses.....	32
1.4. Visualisation des enjeux et des structures	32
1.4.1. Actifs	32
1.5. Eléments de pédagogie.....	32
1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés.....	32
2. Communication sur le climat.....	32
2.1. Stratégie de communication (relative au climat).....	32
2.1.1. Stratégie de communication.....	32
2.1.2. Leviers de communication.....	33



Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

1. Actifs et activités

1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat

1.1.1. Classes d'actifs considérées

"Le portefeuille des réserves de l'Ircantec à fin décembre 2020 est le suivant :

Les actions cotées comprennent des gestions fondamentales Européennes, des gestions systématiques Europe et OCDE, et des gestions thématiques (principalement Transition Énergétique). Les fonds crédit englobent des gestions d'obligations européennes ainsi qu'une gestion d'obligations vertes comprenant différentes catégories d'émetteurs. Les actifs non cotés regroupent quant à eux des investissements dans des fonds d'impact (capital-investissement, dettes privées, ESS, infrastructures)." (Rapport Durabilité, p.10)

Tableau des actifs couverts par l'exercice

<i>Classes, fonds, poches</i>	<i>Montant des encours</i>	<i>Poids sur le total des actifs sous gestion / détenus</i>
Actions cotées	NC	44%
Obligations souveraines	NC	25%
Obligations d'entreprises	NC	23%
Immobilier et autres actifs non cotés	NC	8%

1.1.3. Tableau des analyses climat

Tableau des analyses climat

<i>Classes, fonds, poches</i>	<i>Risque / Opportunité physique</i>	<i>Risque / Opportunité de transition</i>	<i>Alignement</i>	<i>Estimation d'impact (émetteur)</i>	<i>Estimation d'impact (entité)</i>
Entreprises cotées	Score de risque physique (de 0 à 100)	Score de risque de transition (de 0 à 100)	Alignement 2°C (SB2A)	NC	NC
Souverain	Score synthétique (de 0 à 100%)	Contenu GES des exportations par pays pour les souverains	Alignement 2°C (CLAIM)	NC	NC

1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité

1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition

"Dans le cadre de la réglementation européenne SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), les fonds dédiés et fonds ouverts détenus par l'Ircantec sont classifiés selon leur prise en compte des enjeux ESG :

- ◆ L'art. 8 rassemble les fonds qui présentent des caractéristiques environnementales et sociales. L'ensemble des fonds dédiés cotés de l'Ircantec (à l'exception des fonds art. 9) se classe dans cette catégorie soit 87 % des réserves totales, ainsi que plusieurs fonds ouverts et non cotés.
- ◆ L'art. 9 est le plus haut niveau d'exigence car il est spécifique aux fonds avec un objectif de durabilité affiché. Deux fonds dédiés de l'Ircantec (le fonds obligations vertes et le fonds actions européennes géré par Mirova, représentant 13 % des réserves totales) se trouvent dans cette catégorie, ainsi que plusieurs fonds ouverts et non cotés." (Rapport Durabilité, p.35)

**Tableau des actifs / produits considéré(s) par l'entité comme soutenant la Transition**

Classes, Fonds, poches	Description	Montant	Poids
Fonds Obligations vertes	Fonds labellisé Greenfin	676M€	10,96% du portefeuille obligataire (en valeur de marché)
Fonds d'actions européennes	"la stratégie d'investissement met en avant l'innovation environnementale dans les secteurs à enjeux Forts (EnR, Transport, Bâtiment notamment)" (Rapport Durabilité, p. 27)	>1Md€	8,14% des réserves
Infrastructures énergétiques non cotées	"La plupart de ces investissements soutiennent la production d'énergies renouvelables et de leurs réseaux de distribution, ainsi que dans des proportions moindres le développement de réseaux de chaleur urbain à partir d'énergie de récupération (cogénération au gaz)." (Rapport Durabilité, p.27)	(environ 80 M€ d'actifs nets sur les segments EnR – Efficacité Énergétique – Distribution d'électricité – Cogénération biomasse - Biométhane) 3,4M€ d'actifs pour le développement de réseaux de chaleur urbains	NC
Total		NC	NC

1.3. Part verte taxonomique et part fossile (anticipation réglementaire)

1.3.1. Part taxonomique

Tableau des parts taxonomiques & fossiles (29 LEC)

Classes, Fonds, poches	Part taxonomique	Part fossile (29 LEC)
Portefeuille entreprises cotées	26%	NC

2. Gouvernance des enjeux climatiques

2.1 Supervision

2.1.1 Instance responsable de la supervision

Identification de la plus haute instance

Sans préciser la place du climat, l'organisation indique : "Depuis la réforme de 2008, le Conseil d'Administration a en charge le pilotage du Régime à long terme. Il a la responsabilité d'assurer, dans un plan quadriennal, sur la base des travaux préparatoires de la Commission de Pilotage Technique et Financier (CPTF), les conditions de réalisation de l'équilibre de long terme du Régime. C'est ainsi aux administrateurs qu'il incombe, avec le soutien technique et opérationnel de la Caisse des Dépôts, de prendre les décisions relatives à la stratégie d'investissement responsable du Régime, de suivre l'ensemble des risques financiers, opérationnels mais aussi extra financiers." (Rapport Durabilité, p. 7)

2.2. Préparation et suivi

2.2.1 Comités internes dédiés au climat

Sans lien spécifique au climat, l'organisation indique : "La CPTF est chargée de préparer les travaux du Conseil d'administration relatifs à la politique de placement, au pilotage actuariel et à la solvabilité à long terme du Régime. Dans le cadre de ses attributions, la CPTF prépare notamment les projets :

- ◆ de rapport annuel technique et financier du Conseil d'administration ;
- ◆ de rapport de contrôle interne relatif au précédent exercice comportant l'évaluation de l'ensemble des risques notamment techniques, financiers et opérationnels.

Ces travaux incluent donc les dossiers portant sur la gestion financière et extra financière. Les sujets sont débattus en CPTF, laquelle émet un avis. L'ensemble des travaux présentés en CPTF sont communiqués au Conseil d'administration pour décision. Au sein de la CPTF, deux administrateurs sont nommés référents sur les questions liées au vote et l'engagement actionnarial." (Rapport Durabilité, p. 7)



2.2.3 Relations organisationnelles

"La CDC assiste également le Conseil d'administration dans l'élaboration de sa politique ISR. Elle rend compte périodiquement au Conseil d'administration de l'application des principes ISR dans les stratégies d'investissement." (Rapport Durabilité, p. 7)

2.3. Direction

2.3.1 Instances de Direction

"La direction des politiques sociales de la CDC gère par délégation les actifs de l'Institution. Dans ce cadre, elle élabore les propositions en matière de politique de placement, accompagne les administrateurs dans leur réflexion stratégique et assure la mise en oeuvre de la politique de placement dans le respect des orientations générales décidées par le Conseil d'administration." (Rapport Durabilité, p.7)

2.3.2 Politique de rémunération liée au climat

"Les administrateurs de l'Ircantec ne perçoivent pas de rémunération. Une réflexion a été engagée sur la façon dont ces risques pourraient être mieux intégrés dans les composantes de rémunérations des autres parties prenantes (service gestionnaire, sociétés de gestion). Il est à noter que les sociétés de gestion sont également concernées par la directive SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) et qu'à ce titre la plupart travaille aussi à mieux aligner les rémunérations de leur personnel sur les objectifs de durabilité." (Rapport Durabilité, p. 8)

2.5. Adhésions

2.5.1 Initiatives climatiques

Initiatives sur les sujets finance et climat

"Ainsi, l'Ircantec maintient son engagement via différentes instances de Place :

- ◆ Membre des PRI (Principles for Responsible Investment), dont le Comité consultatif francophone – une Administratrice au collège Investisseurs pour représenter l'Ircantec ;
- ◆ Membre du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) et actif dans plusieurs groupes de travail (art. 173, mesure d'impact, social disclosure, Droits Humains et pauvreté) et commissions (dialogue & engagement) – une Administratrice du FIR dans le collège investisseurs institutionnels pour représenter l'Ircantec" (Rapport Durabilité, p. 45)

Par ailleurs, l'Ircantec est signataire de la Charte des investisseurs publics français en faveur des Objectifs de Développement Durables (ODD).

Engagement collaboratif sur les sujets finance et climat

"L'Ircantec participe à plusieurs initiatives collaboratives relatives à la TEE :

- ◆ Le groupe d'engagement Climate Change Transition for Oil and Gas a discuté (entre mars 2018 et octobre 2020) avec 25 sociétés du secteur énergétique sur l'évaluation de leur exposition aux risques climatiques, la mise en oeuvre des recommandations de la TCFD, l'adaptation aux réglementations climatiques ainsi que la structure de leurs futures dépenses d'investissement. L'Ircantec a été chef de file de l'initiative pour l'engagement avec Total.
- ◆ L'initiative Climate Action 100+ (en lien avec les PRI), pour laquelle l'Ircantec est membre du Comité de Surveillance et supporter du dialogue avec une des majors pétrolières (Total).

Cette initiative questionne les plus importants émetteurs mondiaux sur leur gouvernance et leur stratégie au regard des risques et opportunités liés au climat, en intégrant notamment les aspects sociaux de la transition écologique et énergétique. L'Ircantec pilote également l'engagement avec Engie en qualité de co-chef de file. En 2020, la société a accepté de publier un rapport sur ses politiques de lobbying climat, ainsi que des dates de sortie du charbon (en ligne avec les recommandations de l'IPCC). Dans le cadre de CA100+, l'Ircantec a également pu participer à une réunion avec des décideurs politiques français pour discuter sur



les meilleures pratiques pour soutenir l'engagement des investisseurs.

◆ L'Ircantec a rejoint l'initiative Assessing Low Carbon Transition en 2018 (pilotée par le Carbon Disclosure Project et l'Ademe) pour inciter les entreprises à agir de manière pertinente en matière de stratégie climatique." (ibid., p.45)

Déclarations signées

"En lien avec les priorités que le Régime s'est fixées, l'Ircantec a signé plusieurs déclarations par le passé :

◆ La Global Investor Statement to Governments on Climate Change²⁴ (proposition portée par l'Investor Agenda, signé en 2014 puis renouvelé en 2018) demande aux gouvernements de réitérer leur engagement à poursuivre les objectifs de l'Accord de Paris et d'accompagner les investissements privés vers la transition bas-carbone.

◆ La Déclaration des investisseurs qui s'engagent à soutenir la transition juste dans le changement climatique, et dans laquelle ces derniers s'engagent à prendre en compte les impacts sociaux de leurs décisions d'investissement relatives au climat. L'Ircantec a co-piloté (avec l'ORSE et les PRI) un groupe de travail international sur la transition juste dont les travaux développent les outils et lignes directrices pour l'intégration opérationnelle de la transition juste par les investisseurs." (ibid., p.45)

2.5.2 Groupe de travail

Groupes de travail du FIR (voir P1 2.5.1 Initiatives climatiques)

3. Stratégie climat

3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

3.1.1 Cadre de mise en oeuvre et engagements climatiques

"La Feuille de route de l'investissement des réserves de l'Ircantec (validée en 2016) reposait sur quatre grandes orientations, dont celle d'un alignement sur une trajectoire compatible avec les Accords de Paris et d'un financement des actifs de la transition constituant la base des travaux climatiques de l'Ircantec et des attentes envers les gérants en la matière." (Rapport Durabilité, p. 9)

3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement

L'Ircantec indique que la Feuille de route "se déploie au niveau stratégique (travaux sur l'intégration des trajectoires dans l'allocation d'actifs), méthodologique (mesure et analyse de l'ensemble des portefeuilles sous l'angle climat), au niveau opérationnel (sélection des gérants, financements dédiés, engagements avec les entreprises) et au niveau relationnel (communication et sensibilisation des parties prenantes, engagement dans de nombreuses initiatives de place)." (Rapport Durabilité, p. 9)

3.1.3 Plans d'amélioration continue

"L'actualisation de la Feuille de route sera proposée aux administrateurs en 2021, et devrait permettre d'affiner les objectifs du Régime à moyen-terme." (Rapport Durabilité, p. 9)

3.2. Politiques d'exclusion liées au climat

3.2.2 Cadre de mise en oeuvre

Explication des choix

L'organisation indique que ses politiques d'exclusion ont pour objectif de lutter que les risques climatiques: "L'Ircantec s'efforce d'adapter la gestion de ses réserves à ses risques climatiques et d'en limiter la portée. Cela passe par des décisions de désinvestissement qui ont été prises et affinées au fil des années et par le recours à des stratégies d'investissement intégrant le risque carbone." (Rapport Durabilité, p.16)

Elle ajoute: "À travers ces décisions, l'Ircantec souhaite limiter son exposition à des entreprises qui font déjà



ou devront prochainement faire face à des risques de transition climatique plus importants que les autres." (ibid., p. 16)

L'Ircantec explique également traiter différemment les entreprises spécialisées et les entreprises intégrées : "Les entreprises spécialisées réalisent une partie conséquente de leurs revenus à partir d'activités dédiées à l'exploitation d'énergie fossile : forage, exploration, stockage. Les possibilités de se diversifier en dehors du segment fossile sont plus minces que pour les entreprises intégrées qui disposent généralement de capacités plus élevées pour faire évoluer leur mix d'activités et s'aligner sur une trajectoire 2°C." (ibid., p.16)

Périmètres couverts

La politique charbon couvre l'ensemble des classes d'actifs" de manière homogène, tandis que la politique Pétrole et Gaz s'applique différemment entre les obligations et les actions d'entreprises (Voir P1 3.2.3 Seuils et suivi)

3.2.3 Seuils et suivi

Description des seuils appliqués

Politique Charbon

"Le Conseil d'administration a décidé dès 2016 la sortie des valeurs charbon sur l'ensemble des classes d'actifs selon les critères suivants :

- ◆ Pour les entreprises minières, exclusion de toute entreprise dont le chiffre d'affaires lié au charbon représente plus de 1 % de la part de marché global,
- ◆ Pour les entreprises productrices d'énergie, exclusion de toute entreprise dont le mix énergétique lié au charbon est supérieur à 30 % ou dont l'intensité carbone dépasse 500 gCO₂/kWh,
- ◆ Pour les deux secteurs considérés, le chiffre d'affaires lié au charbon ne devra pas être supérieur à 20 % au chiffre d'affaires global (ce seuil a été abaissé par la suite à 10 %)" (Rapport Durabilité, p. 16)

Politique Pétrole et Gaz

L'entreprise ne donne pas de seuils chiffrés pour sa politique relative au pétrole et au gaz :

"Une politique de désinvestissement sectorielle a été décidée en 2018 :

- ◆ Désinvestissement des obligations des entreprises spécialisées du secteur pétrole et gaz au sens des indices boursiers (cela concerne notamment les entreprises dont les activités principales sont axées sur l'exploration de nouveaux champs pétroliers ou sur la construction de pipelines),
- ◆ Désinvestissement des entreprises dites intégrées (qui ont des activités en amont mais également en aval de l'exploitation énergétique comme la distribution des produits) lorsque leurs dépenses d'investissement ne sont pas compatibles avec un scénario 2°C,
- ◆ Désinvestissement en action des entreprises spécialisées,
- ◆ Désinvestissement en action des entreprises intégrées non européennes lorsque leurs dépenses d'investissement ne sont pas compatibles avec un scénario 2°C" (ibid., p.16)

Exceptions

Politique Charbon

"Exception au cas par cas, notamment si l'entreprise fait preuve d'un engagement fort en matière de transition énergétique. Par exemple, une obligation verte émise par une entreprise répondant aux critères de désinvestissement peut être souscrite dès lors qu'elle permet une amélioration du mix énergétique de l'activité." (ibid., p.16)

Politique Pétrole et Gaz



L'entreprise indique : "Exception faite aux obligations fléchées émises qui pourront être souscrites dès lors qu'elles permettent une amélioration de l'alignement de l'entreprise sur un scénario 2°C." (ibid., p. 16). De manière plus générale, elle ajoute : "Les définitions sectorielles pouvant parfois être imprécises d'un point de vue du positionnement de l'entreprise au sein de la transition énergétique et écologique, certaines valeurs ayant un impact positif à ce niveau restent potentiellement investissables." (ibid., p.16)

3.3. Stratégie d'impact pour contribuer à la Transition vers une économie bas carbone

3.3.1 Stratégie d'impact

De manière générale, l'organisation indique : "Dans la continuité des années précédentes, l'Ircantec identifie à quels ODD le Régime contribue prioritairement par ses investissements thématiques et d'impact." (Rapport Durabilité, p. 40)

En particulier, l'Ircantec détaille sa contribution aux ODD relatifs à la transition énergétique et écologique ainsi que la résilience climatique :

"L'ODD 13 vise à renforcer la résilience et la capacité des pays face aux aléas et catastrophes climatiques ; pour un investisseur tel que l'Ircantec, la lutte contre les changements climatiques est un enjeu transversal, auquel l'Institution peut contribuer par la baisse de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles et la gestion du risque climatique, le dialogue actionnarial en faveur du climat ou le financement des actifs de transition (ODD 7 et 9). Ainsi, l'Ircantec mène diverses actions contribuant à ces objectifs :

- ◆ Mesure d'impact climatique et baisse de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles : l'Ircantec rend compte de son empreinte carbone et d'autres mesures climat depuis 2016. Son approche allie exclusions, réduction de l'exposition aux énergies fossiles, sélection d'émetteurs vertueux, intégration ESG et investissements thématiques.

- ◆ Financement de la TEE : l'Ircantec soutient la transition énergétique des territoires par le financement des collectivités locales, des établissements publics, de projets d'infrastructures et des entreprises porteuses de solutions. Ces investissements sont réalisés au travers d'un fonds multi-actif dédié investi en direct dans des projets ou sociétés compatibles avec ces objectifs, tous non cotés, et de onze fonds (fonds d'infrastructure et capital investissement thématique) qui concourent à cet objectif." (ibid., p.41)

5. Intégration du climat dans l'investissement

5.1 Place du climat dans l'ESG

5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)

Description du périmètre de l'analyse extra-financière

"À noter que 100 % des réserves de l'Ircantec prennent en compte des critères ESG." (Rapport Durabilité, p. 10)

Description de la place du climat

La grille de notation ESG prend en compte un critère climat pour le souverain : " la lutte contre le réchauffement climatique" (ibid., p. 55)

Description des résultats

Les résultats des critères liés au climat ne sont pas isolés de la notation ESG.

5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C)

Sans spécifier la place du climat, l'Ircance précise sa stratégie de sélection ESG :

"Une stratégie de sélection (filtre positif) pour les fonds dédiés (best-in-class, best effort, best progress) qui implique la sélection des meilleurs émetteurs d'un point de vue ESG et éliminent de fait les moins bonnes performances de chaque secteur (ou tous secteurs confondus dans le cas du best-in-universe,



appliqué pour un des mandats). Pour les fonds non cotés il s'agit davantage d'une stratégie d'impact et d'investissement thématique avec une approche ISR différente." (Rapport Durabilité, p. 34)

5.1.4 Suivi des controverses liées au climat

L'Ircantec détaille le suivi des controverses liées à son portefeuille d'entreprises cotées, sans détailler l'importance du climat : "À fin 2020, 9 % des entreprises en portefeuilles sont inscrits sur une Warning List, cumulant des controverses ESG potentiellement préjudiciables. Cependant, toutes présentent des gestions des controverses jugées satisfaisantes." (Rapport Durabilité, p.38)

5.2 Gestion déléguée

5.2.1 Cadre du mandat

L'Ircantec décrit l'intégration du risque climat dans la stratégie de ses fonds gérés en externe :

"Les mandats dédiés, gérés en externe par plus d'une dizaine de sociétés de gestion différentes, sont sélectionnés à la suite d'appels d'offre en deux étapes (phase de préqualification puis phase d'offre pour les candidats retenus). Les appels d'offre lancés ces dernières années intègrent cette exigence d'intégration de la dimension climatique et environnementale dans la gestion à des niveaux variés : philosophie d'investissement, génération d'idées, construction du portefeuille, composition des équipes dédiées, reporting. Il est notamment demandé d'expliquer comment les titres sont identifiés, évalués et sélectionnés au regard de leur alignement sur des trajectoires issues des Accords de Paris, mais également comment les gérants et analystes sont formés aux enjeux climat et si un filtre extra-financier qui dépasse les simples restrictions de la Charte ISR de l'Ircantec est mis en place. Les gérants disposent d'une marge de manoeuvre importante pour répondre à ces besoins : certains réalisent une analyse du positionnement climatique de l'entreprise après que le processus de sélection sur la base financière et boursière ait eu lieu, d'autres réduisent fortement l'univers d'investissement en se concentrant sur les sociétés qui offrent des solutions adéquates à la TEE, un autre encore développe une approche quantitative autour du budget carbone restant à émettre (en volume d'émissions carbone)." (Rapport Durabilité, p.17)

5.2.2 Suivi de l'application

Description du dispositif de suivi mis en place

"Les conventions de gestion incluent aussi des exigences de reporting, par l'appréciation des contributeurs négatifs à la TEE au sein du portefeuille et l'actualisation de la politique TCFD au sein de la société de gestion." (Rapport Durabilité, p. 17)

5.3 Climat dans les investissements thématiques

5.3.1 Sélection des obligations vertes et des prêts verts

Obligations vertes

L'Ircantec explique la construction de son fonds dédié aux obligations vertes :

"Les obligations vertes comptent pour 10,96 % en valeur de marché au sein du portefeuille obligataire. Elles sont regroupées dans un seul fonds dédié (valorisé à 676 M€ à fin décembre 2020) qui a été construit spécifiquement pour accueillir les particularités de ces actifs, en termes de profondeur de marché, de profil des émetteurs, d'exigences d'audit et de labellisation notamment. Le fait d'avoir un gérant spécialisé sur ce mandat permet d'améliorer le suivi sur l'utilisation des fonds reçus par les entreprises émettrices et d'assurer un traitement homogène de ces instruments. La principale difficulté est en effet d'investir dans des dettes qui ont un profil financier adéquat et une bonne transparence quant à la qualification de « verte » dont elles se réclament. Pour garantir cette dernière condition, le fonds dédié a été labellisé Greenfin, ce qui implique les conditions suivantes :

- part majoritaire des activités financées dans le fonds appartenant à la nomenclature éligible (énergie, bâtiment, gestion des déchets et contrôle de la pollution, industrie, transport propre, TIC, agriculture et forêt, adaptation au changement climatique),
- exclusion de certaines activités (notamment E&P et filière nucléaire),



- prise en compte de critères ESG dans les fonds,
- mesure de l'impact (mécanisme de mesure de la contribution effective de ses investissements à la TEE)." (Rapport Durabilité, p.27)

5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE

Fonds cotés ciblant la Transition Énergétique et Ecologique

"L'Ircantec dispose d'un fonds dédié d'actions européennes avec un actif net dépassant un milliard d'euros à fin 2020 (8,14 % des réserves) dont la stratégie d'investissement met en avant l'innovation environnementale dans les secteurs à enjeux forts (EnR, Transport, Bâtiment notamment). Le Régime est aussi présent dans sept fonds ouverts thématiques « TEE » pour 135 M€ à fin 2020, gérés par sept sociétés de gestion différentes. L'investissement en faveur de la TEE ne répondant pas à une définition spécifique, cela permet de s'exposer à plusieurs visions et contextes : certains vont davantage investir dans les pure players de l'énergie (entreprises spécialisées, par exemple les développeurs de champs solaires) avec un biais pour les entreprises de capitalisation moyenne, d'autres vont viser une stratégie équilibrée entre différents sous-segments (par exemple Mobilité/Gestion efficace des ressources/Infrastructures bas-carbone), d'autres encore se concentrent davantage sur les sous-traitants intervenant dans les chaînes de valeur des produits et services de la transition énergétique, et enfin des derniers ont une vision dépassant le simple cadre « énergétique » pour intégrer davantage de thématiques telles l'économie circulaire et l'alimentation." (Rapport Durabilité, p.27)

Infrastructures énergétiques non cotées

"Dans le périmètre non coté, l'Ircantec est investie en direct (dix fonds de dettes privées et fonds de capital-investissement) dans des entreprises et des véhicules de projets dédiés au développement énergétique. La plupart de ces investissements soutiennent la production d'énergies renouvelables et de leurs réseaux de distribution (environ 80 M€ d'actifs nets sur les segments EnR – Efficacité Énergétique – Distribution d'électricité – Cogénération biomasse - Biométhane), ainsi que dans des proportions moindres (3,4 M€) le développement de réseaux de chaleur urbain à partir d'énergie de récupération (cogénération au gaz)." (ibid., p.27)

5.3.4 Suivi des émetteurs & fonds spécialisés TEE

Infrastructures énergétiques non cotées

"Le financement de la production d'énergies renouvelables par l'Ircantec, calculé comme l'électricité produite en fonction de la quote-part de l'Ircantec au capital des projets déjà en activité ainsi que l'électricité estimée en fonction des capacités prévues et du taux de charge national pour les projets futurs, a représenté en agrégé 946 GWh en 2020." (Rapport Durabilité, p. 27)

6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat

6.1 Exercice des droits de vote

6.1.1 Climat dans la politique de vote

L'Ircantec détaille sa politique de vote :

"Être un actionnaire actif est un levier pour encourager les entreprises à faire preuve de plus de transparence et les inciter à une meilleure gouvernance et à une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux. Ainsi, dans le cadre de sa Politique de vote adoptée en 2013, l'Ircantec a décidé de s'engager notamment sur une rémunération des dirigeants socialement tolérable, l'indépendance et la féminisation des conseils d'administration, le soutien à la transition énergétique et écologique (TEE), ou encore la mise en place d'un dividende responsable.

À noter que l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par l'Ircantec est effectué par les sociétés de gestion conformément à la Politique de vote et aux Règles de vote de l'Ircantec et que celles-ci exercent ces droits de vote sur l'ensemble des valeurs « Actions » présentes dans le portefeuille de l'Ircantec.

L'application des règles de vote permet au Régime de traiter l'ensemble des résolutions et de montrer son



approbation ou son opposition en fonction de la position de l'entreprise sur chacune des thématiques prioritaires." (Rapport Durabilité, p.48)

Processus de suivi

"Par ailleurs, l'Ircantec organise depuis 2015 un suivi spécifique, avec l'appui d'un prestataire de conseil en vote, sur 30 entreprises de son portefeuille. Chacune des résolutions proposées lors de ces trente assemblées générales est pilotée individuellement afin de garantir une application uniforme et cohérente des règles de vote.

Afin de suivre plus attentivement et de s'engager davantage dans l'accompagnement de la transition énergétique et écologique des entreprises, le contrôle du soutien à la TEE a été renforcé ces dernières années. Ainsi, la liste des 30 entreprises a été modifiée pour inclure les vingt premières participations de l'Ircantec, les cinq plus importants émetteurs de CO2 et les cinq plus larges détenteurs d'actifs échoués. Cette évolution de la « Focus List » permet notamment de cibler des valeurs à enjeux pour la Transition énergétique et écologique (TEE) présentes dans le portefeuille de réserves de l'Ircantec.

De plus, en amont de la campagne des assemblées générales, le service gestionnaire réalise avec l'appui du prestataire de conseil en vote et des sociétés de gestion une analyse de la stratégie TEE de plusieurs entreprises considérées à enjeux." (ibid., p.48)

6.1.2 Bilan des votes liés au climat

L'Ircantec dresse le bilan du travail d'analyse de la stratégie TEE de plusieurs entreprises à enjeux :

"Cette année, 13 entreprises ont fait l'objet de ce travail préalable. Sur les 13 entreprises suivies, 6 ont été jugées favorablement en termes de stratégie TEE tandis que pour 7 entreprises, il a été considéré que la stratégie n'était pas encore assez développée.

Une lettre signée par le président du Régime a donc été adressée aux dirigeants des entreprises pour lesquelles l'Ircantec estime que la politique de transition n'est pas assez développée, tant au niveau de la stratégie que des résultats présentés. Le but de cette démarche est avant tout d'informer les sociétés dans la perspective que cela puisse leur être utile dans leurs réflexions actuelles et à venir sur ces enjeux.

En 2020, la contribution des entreprises à la TEE a été évaluée au travers de 171 résolutions (sur le périmètre « Focus List »). Parmi celles-ci, 49 font l'objet d'un vote « Contre » :

- ◆ des résolutions de validations de comptes sociaux ont été rejetées lorsque la stratégie TEE n'était pas assez engageante ;
- ◆ des résolutions de versements de dividendes ont été refusées lorsque les investissements dans la TEE et la R&D étaient insuffisants ;
- ◆ certaines résolutions portant sur la rémunération des dirigeants ont été rejetées lorsque la structuration de la part variable n'impliquait pas de critères et indicateurs ESG ;
- ◆ certaines résolutions portant sur la réélection de dirigeants n'ont pas été approuvées lorsque la stratégie TEE a été évaluée comme insuffisante." (Rapport Durabilité, p. 49)

L'entreprise précise : "En 2020, les lettres TEE ont été adressées à sept entreprises dont les efforts ont été jugés insuffisants : BMW, BP, Eni, Equinor, OMV, Royal Dutch Shell, Total. Une analyse détaillée de leur plan d'investissement et de développement a mis en lumière le manque de moyens et d'ambition dans la poursuite d'une transition écologique et environnementale. Ces lettres TEE constituent un moyen d'entamer et d'enrichir le dialogue actionnarial avec ces émetteurs." (ibid., p. 46)

Enfin, l'organisation donne des exemples de vote contre certaines résolutions, pour des motifs liés au climat :

"Cette année, six résolutions ont été rejetées uniquement sur la base d'une absence de stratégie portant sur la transition énergétique et écologique. Dans le détail, certaines d'entre elles portent sur les comptes sociaux et consolidés des sociétés Dassault Systèmes et Equinor. Le défaut d'informations chiffrées, quantifiées ainsi que les nombreuses controverses liées au financement des énergies fossiles ont conduit à ce positionnement du Régime.

D'autres résolutions liées à la réélection de dirigeants ont été refusées pour des motifs liés à un



manquement de soutien à la TEE. On retrouve notamment l'entreprise Shell, qui malgré des efforts pour améliorer son positionnement vis-à-vis de cette notion de transition, détient encore des participations dans des activités à fort impact environnemental sur des sites à haute valeur écologique et va de ce fait à l'encontre des attentes d'un investisseur comme l'Ircantec en matière de TEE.

Enfin, le fait que les investissements dans la transition énergétique et écologique ne soient pas explicitement communiqués a pu également être un argument pour s'opposer au dividende du groupe Symrise, présent dans les secteurs de la chimie et de l'agroalimentaire." (Politique de vote - Bilan 2020 des votes en assemblées générales, p.11)

6.2 Engagement auprès des émetteurs

6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial

La "transition énergétique et écologique" est l'un des trois piliers de la politique d'engagement institutionnel de l'Ircantec (Rapport Durabilité, p. 44)

L'Ircantec décrit cet engagement de la manière suivante : "La transition énergétique et écologique est un projet global de société. C'est « aller vers un modèle énergétique qui permette de satisfaire de manière durable, équitable et sûre (pour les hommes et leur environnement) les besoins en énergie des citoyens et de l'économie française dans une société sobre en ressources naturelles, en énergie et en carbone ». Le développement d'un tel modèle est lié à la réunion de deux horizons : assurer la soutenabilité écologique de nos écosystèmes, et développer une économie de croissance créatrice d'emplois et de revenus sur le temps long. S'impliquer en tant qu'investisseur, c'est accompagner les entreprises et l'ensemble de la chaîne d'investissement à prendre en compte ces considérations dans la conception de leurs produits et de leurs services." (Politique d'engagement actionnarial et institutionnel, p. 5)

Description des démarches d'engagement actionnarial

"L'Ircantec suit une politique d'engagement souple et ouverte, ce qui lui permet de s'investir à différents niveaux, en tant qu'initiateur ou en support d'actions collectives. On peut regrouper les activités d'engagement du régime au sein de trois grandes modes d'actions.

- Développer un dialogue qualitatif avec les entreprises

Dans la mesure où certaines entreprises font face à des controverses environnementales, sociales, ou de gouvernance, les investisseurs dont l'Ircantec peuvent décider d'engager un dialogue qualitatif avec les équipes de management pour que l'entreprise s'aligne sur les bonnes pratiques du secteur. Ce dialogue peut prendre effet à l'occasion d'une controverse ponctuelle ou s'inscrire dans le cadre naturel du développement des activités d'une entreprise. Il peut ne concerner qu'une société qui est spécialement affectée par un sujet retenant l'attention des investisseurs, ou s'adresser à tout un secteur industriel. Ce travail d'accompagnement des compagnies (« stewardship ») se fait en articulation avec d'autres acteurs, dont les sociétés de gestion et les investisseurs institutionnels français et internationaux

- Renforcer la coopération avec les pairs investisseurs

La collaboration entre les investisseurs est essentielle pour confronter les visions et les expériences de chacun et étendre la portée et les bonnes pratiques de l'investissement responsable. Dans cette optique, l'Ircantec valorise la participation à des partenariats d'investisseurs, en tant que chef de file pour certaines initiatives ou en support d'actions déjà existantes. Le régime est membre de plusieurs organisations nationales et internationales allant dans ce sens, développant ainsi ses engagements au sein des coopérations de place.

- Faire évoluer les pratiques et les méthodologies

Les pratiques d'engagement institutionnel évoluent et se diversifient, chaque acteur possédant son propre agenda d'action, ses thématiques de préférence, et s'impliquant différemment en fonction de ses intentions et de ses objectifs. Cette diversité est bénéfique pour pouvoir traiter de l'ensemble des sujets ESG et s'adresser à tous les acteurs, mais elle doit s'inscrire dans un cadre de standardisation permettant la promotion des bonnes pratiques et des méthodologies les plus adéquates. L'Ircantec participe au



déploiement de ces standards et incite à leur adoption, en appuyant la recherche développement autour de ces outils ainsi qu'en sensibilisant les parties prenantes autour de leur utilisation. L'Ircantec s'attache également à rendre compte de ses actions et des meilleures pratiques auprès de ses parties prenantes." (ibid., p.7)

Description des sujets climats abordés

Voir P1 2.5.1 Initiatives climatiques

7. Développement d'une expertise interne

7.1 Compétence et formation des équipes et des administrateurs

7.1.1 Equipes formées

Sans préciser la place du climat, l'entreprise indique : "En soutien aux administrateurs, le personnel du service gestionnaire reçoit également des formations (biodiversité et investissement à impact en 2020) pour rester informés des derniers développements de Place." (Rapport Durabilité, p. 8)

7.1.2 Administrateurs

"Les nouveaux administrateurs bénéficient de plusieurs modules de formation spécifiquement adaptés au Régime sur une durée de trois jours abordant le pilotage technique et financier, les styles de gestion financière et l'intégration des dimensions ISR et Climat. La formation est donnée par l'équipe gestionnaire de la Caisse des Dépôts. L'ensemble des administrateurs est également accompagné pour appréhender les évolutions réglementaires impactant la gestion financière et extra-financière de l'Institution le cas échéant. En complément, ils ont la possibilité de participer à de nombreuses conférences données par des pairs ou des experts sur des thèmes financiers et extra-financiers. L'adhésion de l'Ircantec à différentes organisations permet par ailleurs de participer à des échanges techniques et formateurs en comité restreint (Cercle des investisseurs de Novethic, Forum pour l'Investissement Responsable)." (Rapport Durabilité, p. 8)

7.2 Efforts déployés

7.2.1. Ressources techniques

"En ce qui concerne les ressources techniques, une prestation technique exclusivement dédiée à l'analyse environnementale et climatique (évaluation carbone, contribution à la transition, mesure d'alignement et de température notamment), dont les résultats servent entre autres pour le présent rapport, est réalisée annuellement. Cette prestation est actuellement effectuée par I Care / Iceberg Data Lab et Beyond Ratings. Un autre prestataire (actuellement Vigeo-Eiris) intervient sur le périmètre de l'audit ESG des portefeuilles, avec des évaluations semestrielles sur chacun des fonds dédiés. Enfin un troisième prestataire est spécialisé sur le conseil en vote (Proxinvest) et accompagne le service gestionnaire lors des campagnes d'Assemblées Générales.

Au niveau des sociétés de gestion, la présence d'analystes ISR en interne et l'expérience ISR des équipes de gestion fait partie des critères déterminants dans la sélection des fonds dédiés." (Rapport Durabilité, p.9)

7.2.2 Ressources humaines

"Les ressources humaines dédiées comprennent trois personnes oeuvrant à plein temps sur les sujets d'investissement responsable au sein de la Direction des finances de la DPS (Climat, ESG, vote, engagement actionnarial), soit presque 40 % des effectifs du service de gestion déléguée, ainsi que l'implication importante dans les travaux internes et les instances de place de la direction du service et de la Conseillère du président du Conseil d'administration de l'Ircantec." (Rapport Durabilité, p.9)

Pilier II | Incidences sur les investissements

Analyse des risques & des opportunités climatiques

1. Identification

1.1. Risques & opportunités identifiés

1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés

"La question du climat est abordée sous l'angle de la double-matérialité (comme envisagée par la réglementation européenne notamment) permettant de vérifier dans un premier temps la prise en compte par l'Ircantec du risque climatique pour gérer durablement ses réserves, puis dans un second temps de comprendre comment les investissements de l'Ircantec impactent le climat et les facteurs de durabilité.

Les deux catégories de risque climat auxquelles font face les investisseurs sont les risques de transition (évolutions des marchés, de la législation, du politique, des technologies, ou de la perception des consommateurs au regard d'une économie bas-carbone qui viennent affecter négativement la valeur des actifs d'une entreprise) et les risques physiques (risques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques sur des biens et actifs financiers, physiques ou sur des processus opérationnels).

Les événements liés à ces risques peuvent être aigus (exemple d'une catastrophe naturelle affectant les biens immobiliers d'un territoire et bloquant l'économie locale) ou chroniques (baisse des rendements céréaliers liés à la baisse moyenne des précipitations, ou difficultés croissantes à vendre un service fortement carboné). C'est le rôle des investisseurs d'identifier et mesurer ces risques pour assurer la bonne gestion des réserves." (Rapport Durabilité, p. 11)

Tableau d'identification des risques/opportunités

Risque / Opportunité identifié	Description et caractérisation	Périmètre associé	Description des canaux de transmission	Horizon de matérialisation	Indicateur
Risques de transition	"évolutions des marchés, de la législation, du politique, des technologies, ou de la perception des consommateurs au regard d'une économie bas-carbone qui viennent affecter négativement la valeur des actifs d'une entreprise"	Entreprises cotées & Souverains	NC	NC	Notation synthétique (de 0 à 100) pour les entreprises cotées Contenu GES des exportations par pays pour les souverains
Risques physiques	"risques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques sur des biens et actifs financiers, physiques ou sur des processus opérationnels"	Entreprises cotées & Souverains	NC	NC	Notation synthétique (de 0 à 100) pour les entreprises cotées et score (de 0 à 100%) pour les souverains

1.2. Risques & Opportunités analysés

1.2.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats

Tableau des méthodes & résultats analysés (risques)

Dimension analysée	KPI et unité	Type d'indicateur (historique ou prospectif)	Fournisseur	Scénario / cadre de Comparaison	Horizon	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes
Risque de transition	Score synthétique (de 0 à 100)	NC	Iceberg Data Lab	NC	NC	Score moyen 34 : 23% faible 53% modéré 19% significatif 6% élevé	Entreprises cotées	NC
Risque de transition	Contenu GES des exportations par pays pour les souverains	NC	NC	NC	NC	NC	Souverains et assimilés	NC



Risque physique	Score synthétique (de 0 à 100)	NC	Iceberg Data Lab	NC	NC	Score moyen 32 : 31% faible 36% modéré 22% significatif 11% élevé	Entreprises cotées	NC
Risque physique	Score (de 0% à 100%), 100% étant le risque le moins élevé	NC	NC	NC	NC	52,90%	Souverains et assimilés	NC

2. Explications propres à chaque risque / opportunité analysée

2.1. Méthodes et indicateurs (1)

2.1.1. Méthode / outil utilisé

Risque de transition

Description de la méthode

- Entreprises cotées

"Afin d'évaluer ce risque, la notation synthétique (score de 0 à 100, du moins au plus risqué) d'Iceberg Data Lab est principalement utilisée. La note de chaque entreprise est définie en fonction de ses pays et secteurs d'activités, et prend en compte trois risques principaux : le risque de régulation (impact des régulations énergie-climat sur les activités de l'entreprise), le risque coût (diminution des coûts de l'énergie affectant les activités) et le risque de marché (choix des consommateurs qui se détournent de certains produits en raison de leur impact climat).

Les matrices de risque sont différentes selon les géographies, le risque de transition étant plus important dans des zones davantage engagées dans la transition énergétique. Les notations de chaque entreprise sont ensuite agrégées au niveau du portefeuille global." (Rapport Durabilité, pp.11-12)

- Souverains et assimilés

"Au niveau du portefeuille souverain, la logique d'identifier et mesurer les obligations souveraines les plus exposées au risque de transition paraît moins pertinente du fait de la diversification, de la profondeur et la capacité de résilience des économies sur lesquelles elles reposent. Il est possible néanmoins de recenser les États dont les exportations énergétiques sont fortement carbonées, et qui pourront éprouver des difficultés à maintenir ce niveau d'exportation. L'Australie, le Canada et les Pays-Bas sont principalement concernés." (ibid., p.14)

2.1. Méthodes et indicateurs (2)

2.1.1. Méthode / outil utilisé

Risque physique

Description de la méthode

- Entreprises cotées

"Concernant le risque physique pour les entreprises cotées, un indicateur synthétique (score de 0 à 100, du moins au plus risqué) évalue le risque des émetteurs à travers une sensibilité sectorielle et une vulnérabilité géographique. La dimension sectorielle se décline sur 450 activités types et évalue leur sensibilité à six facteurs distincts : la dépendance en eau, la sensibilité à la température, la sensibilité à l'approvisionnement



en énergie, la dépendance au transport, la dépendance aux écosystèmes, la présence d'infrastructures immobilisées. Concernant la vulnérabilité géographique, elle s'appuie sur les travaux de la Notre-Dame Global Adaptation Initiative qui prend en compte le risque d'aléa climatique par pays mais également sa capacité de résilience." (Rapport Durabilité, p.15)

- Souverains et assimilés

"Là aussi, un score (100 % étant le risque le moins élevé) permet d'évaluer la situation du portefeuille souverain, à travers la situation climatique des États pour lesquels le Régime détient de la dette. La méthodologie du prestataire combine une analyse du niveau de consensus sur le risque physique auquel font face les pays (à partir d'indices de place : ND-Gain de l'Université Notre-Dame aux États-Unis et le World Risk Report de l'Alliance Development Works en Allemagne, qui mesurent par exemple le stress hydrique, les zones urbaines à proximité de la mer, la part de l'agriculture dans le PIB) et une analyse propriétaire ajoutant un malus/bonus selon les facteurs d'atténuation du risque climat pour chaque pays (capacité de réaction et d'adaptation)." (ibid., p.15)

2.3. Résultats (1)

2.3.1. Communication des résultats

L'Ircantec communique les résultats en distinguant les poches d'actifs suivantes : "Entreprises cotées" et "Souverains et assimilés"

2.3.2. Explication des résultats

Entreprises cotées

"Les services d'électricité constituent un secteur à risque, non pas tant du fait de l'intensité carbone qui est relativement basse, mais à cause de la dépendance au nucléaire de certains actifs alors que des consommateurs s'en détournent. Des sociétés dans la chimie et les matériaux sont également jugées à risque du point de vue des réglementations qui deviennent de plus en plus exigeantes." (Rapport Durabilité, p.12)

2.3. Résultats (2)

2.3.1. Communication des résultats

L'Ircantec communique les résultats en distinguant les poches d'actifs suivantes : "Entreprises cotées" et "Souverains et assimilés"

2.3.2. Explication des résultats

Entreprises cotées

"Le score de risque physique s'établit à 32 contre 33 pour l'indice de référence. Le biais Europe du portefeuille (et de son indice) est favorable étant donné la sensibilité plus limitée du continent contrairement à d'autres zones." (Rapport Durabilité, p. 15)

"Dans la poche ayant un risque élevé, se retrouve principalement le secteur agroalimentaire, du fait de la dépendance de plusieurs entreprises aux conditions météorologiques et aux aléas climatiques. Toutefois, il reste encore compliqué à partir de cette information de réaliser un traitement différencié entre les entreprises de ce secteur sur cette problématique." (Rapport Durabilité, p. 15)

Souverains et assimilés

"Le portefeuille est moins bien positionné que l'indice dû aux poids et aux scores de l'Italie (dépendance du mix énergétique à l'eau, part de la pêche dans le PIB), de l'Espagne (volume d'eau pour les besoins agricoles,



part de la pêche dans le PIB), des Pays-Bas (population habitant sous les 5 mètres du niveau de la mer, dépendance du mix énergétique à l'eau). Sur la période récente, le score de risque physique du portefeuille comme celui de son indice de référence ne s'améliore pas, du fait de la connaissance plus grande des risques climatiques et de la matérialité croissante de ceux-ci." (ibid., p.16)

Pilier III | Incidences des investissements

Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

1. Identification

1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques

1.1.1. Tableau des expositions étudiées

Tableau des expositions aux activités et énergies à enjeux

Dimension	Scénario / Cadre de comparaison	Fournisseur	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes	Utilisation / intégration
Part verte	Taxonomie Européenne	Iceberg DataLab	26%	32% du portefeuille entreprises cotées	NC	NC
Part bas carbone sur la base de la production d'électricité	NC	NC	55%	Souverain	NC	NC
Exposition aux sous-secteurs d'activités présentant une forte dépendance au carbone	NC	Beyond Ratings	18,40%	Entreprises cotés	NC	NC
Exposition aux Actifs échoués	NC	NC	NC	Entreprises cotés	NC	NC

1.2. Détails propres à chaque exposition étudiée (1)

1.2.1. Méthodes

Part verte

Explication de la construction de l'indicateur d'exposition

Entreprises cotées :

"Les impacts positifs des entreprises sur le climat restent difficilement objectivables pour la plupart des sociétés. L'approche la plus répandue est de décomposer les activités réalisées par une entreprise, et d'estimer si chaque composante est vertueuse ou non. Une des mesures du plan « Financer la croissance durable » de la Commission Européenne est justement de créer un référentiel commun pour classifier et affiner ces estimations, il s'agit de la « taxonomie verte » (dont la version finale est attendue courant 2021). Chaque activité économique couverte disposera ainsi de seuils de performance qui mesureront sa contribution aux objectifs environnementaux (dont l'adaptation et l'atténuation au changement climatique). Dans l'immédiat, la méthodologie actuelle qui est utilisée pour délimiter la « part verte » des entreprises prend en compte les premières recommandations et versions de la taxonomie verte, associées à des éléments propriétaires d'estimation." (Rapport Durabilité, p. 24)

Souverain :

L'Ircantec calcule "la part du mix électrique produit à partir de sources bas-carbone (hydroélectricité, éolien, solaire, géothermie, énergie marémotrice, nucléaire) des pays dont l'Ircantec détient des obligations."



1.2.3. Résultats et suivi

Analyse des résultats

Entreprises cotées

L'Ircantec publie le taux de couverture de l'analyse : "Le taux de couverture pour cette analyse s'élève à 32 % du poids des entreprises cotées (il s'agit de l'ensemble des entreprises qui sont dans les secteurs pour lesquelles la Commission Européenne a établi une taxonomie)." (Rapport Durabilité, p. 24)

Par ailleurs, l'Ircantec publie les résultats à l'échelle de son portefeuille ainsi que par secteur investi : "La part verte sur les seize secteurs éligibles (moyenne pondérée des parts vertes des entreprises) s'élève en 2020 à 26 % contre seulement 10 % pour l'indice de référence. La contribution est particulièrement forte de la part des secteurs composants et équipements électriques ainsi que services d'eau et de déchets." (ibid., p. 24)

Enfin, l'organisation publie un tableau des 10 entreprises en portefeuille qui contribuent le plus à la part verte du portefeuille (Voir Tableau, ibid., p. 25)

Souverain

L'Ircantec publie un graphique de la part bas carbone de la production d'électricité de son portefeuille d'obligations souveraines et la compare à la part bas carbone de la production d'électricité de plusieurs pays. (Voir Graphique, ibid., p.25)

1.2. Détails propres à chaque exposition étudiée (2)

1.2.1. Méthodes

Exposition aux sous-secteurs d'activités présentant une forte dépendance au carbone

Une mesure alternative pour considérer les investissements à risque d'un point de vue climatique est de simplement identifier et mesurer le poids en portefeuille des sous-secteurs d'activités présentant une forte dépendance au carbone. Pour cela, il est utilisé l'identification de Beyond Ratings au sein de la classification sectorielle ICB (niveau 4). (Rapport Durabilité, p.12)

1.2.3. Résultats et suivi

À fin décembre 2020, ces sous-secteurs appartenant aux industries de l'énergie, des matériaux et du transport cumulent un poids de 18,4 %. La poche énergie est particulièrement sous-exposée, c'est là que se trouvent les entreprises présentes dans l'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz notamment. Entre fin 2017 et fin 2020, l'exposition de l'Ircantec aux majors pétrolières européennes s'est réduite de plus de 88 %. Au contraire l'exposition du portefeuille est plus forte que l'indice de référence sur le secteur des matériaux : certains acteurs, par exemple dans la chimie spécialisée, ont un rôle prépondérant dans la transition énergétique et leur risque paraît bien mieux supportable." (Rapport Durabilité, p.12)

1.2. Détails propres à chaque exposition étudiée (3)

1.2.1. Méthodes

Exposition aux Actifs échoués

"On peut également identifier les entreprises qui sont considérées comme ayant le risque le plus élevé en termes d'actifs échoués (stranded assets) dans leur bilan. Les actifs échoués d'un point de vue climat sont ceux dont la valeur peut être dévalorisée en raison d'une contrainte climatique (nouvelle législation, aléa juridique, marché en repli, etc.). L'exploitation d'énergie non renouvelable et notamment à partir de ressources non conventionnelles (gaz de schiste, sables bitumineux) est considérée comme une activité par excellence reposant sur des actifs échoués, mais la connaissance limitée du profil que prendrait une



économie décarbonée fait qu'un nombre important d'autres entreprises et secteurs d'activités seront concernés au fur et à mesure de la transition." (Rapport Durabilité, pp.13-14)

1.2.3. Résultats et suivi

Au sein des portefeuilles, un suivi actif est effectué sur la part des activités dédiées à l'exploitation du charbon, énergie fossile ayant le facteur d'émission par tonne équivalent pétrole le plus élevé et dont la sortie est un objectif de la majorité des politiques et plans de transition énergétique à plus ou moins long terme. Les entreprises encore en portefeuille exposées à cette activité le sont de manière résiduelle, il s'agit principalement d'énergéticiens diversifiés suivant une stratégie de développement importante sur les énergies renouvelables en même temps qu'une politique de désinvestissement des actifs trop carbonés : Enel, Innogy, Orsted, Fortum, National Grid par exemple. Par ailleurs, les trois dernières entreprises (sur les 1 700 lignes du portefeuille coté) présentes selon des classifications boursières dans les secteurs spécialisés de l'exploitation du pétrole et du gaz (activités upstream, midstream ou downstream) fournissent des services de transition énergétique importants selon les gérants, d'où leur maintien en portefeuille. Il s'agit en l'occurrence de deux distributeurs d'énergie (dans d'autres classifications ils apparaissent comme services aux collectivités) qui sont historiquement présents dans le gaz et dont les investissements sont aujourd'hui concentrés sur l'adaptation de leurs infrastructures au transport d'hydrogène.

Enfin, une dernière position couvre une entreprise nordique leader en Europe dans la fourniture de biocarburants (74 % de son résultat opérationnel) qui dispose de cibles climat exigeantes et apporte un carburant alternatif moins carboné aux industries du transport." (Rapport Durabilité, pp.13-14)

1.3. Incidences analysées

1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats

Tableau des méthodes & résultats analysés (incidences)

<i>Dimension analysée</i>	<i>KPI et unité</i>	<i>Type d'indicateur (historique ou prospectif)</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Scénario / cadre de comparaison</i>	<i>Horizon</i>	<i>Résultats</i>	<i>Couverture</i>	<i>Cibles et écarts / atteintes</i>
Alignement 2°C (SB2A)	Température équivalente	Historique et prospectif	Iceberg Data Lab	SDA (AIE)	2050	1,9°C	Portefeuille d'entreprises 20% des réserves cotées	Sous les 2°C pour la première fois
Alignement 2°C (CLAIM)	Température équivalente	Prospectif	Beyond Ratings	NC	NC	2,3°C	Portefeuille souverain	NC

1.3.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope)

Empreinte écologique NEC des entreprises cotés

Description de la méthode et de l'analyse :

"La dimension environnementale ne prend pas en compte seulement le climat (sur lequel la recherche ISR s'est focalisée ces dernières années), mais concerne d'autres enjeux comme la raréfaction des ressources et la protection de la biodiversité. Avec l'indicateur NEC (Net Environmental Contribution) proposé par I Care, il est possible d'avoir une mesure prenant en compte la contribution positive ou négative d'une entreprise (à partir des activités pondérées par le chiffre d'affaires dans lesquelles elle intervient) sur l'utilisation des ressources, la protection de la biodiversité, l'usage de l'eau douce, la qualité de l'air, et le climat. Des seuils techniques sont utilisés pour évaluer cette contribution en fonction des secteurs d'activités (55 % du portefeuille entreprise a pu être couvert par la méthodologie, les 45% restant n'ayant pas de seuil technique assez pertinent ou de données significatives pour évaluer le positionnement des entreprises), et les scores finaux s'étalent de -100 à +100. Le portefeuille obtient un score de 17% contre 0% pour l'indice de référence, en dynamique positive après des scores de 13% en 2019 et 11% en 2018.

Le secteur de la distribution d'énergie participe activement au positionnement du portefeuille, avec les



bonnes performances d'entreprises comme Solaria, Orsted, Voltalia et EDP. Les secteurs des composants électriques (qui comprend des équipementiers comme Vestas), les transports (qui comprend plusieurs entreprises ferroviaires comme Alstom), et le secteur des Énergies (qui est relativement sous-pondérée) participent également au bon score de la NEC par rapport à l'indice de référence." (Rapport Durabilité, p.28)

Biodiversité

Description de la méthode et de l'analyse :

"La protection et la régénération de la biodiversité et des écosystèmes sont des éléments d'attention du Régime, d'autant plus avec l'entrée en vigueur d'obligations de reporting institutionnel. Des travaux d'évaluation de cette empreinte et des impacts inhérents ont débuté, principalement sur les actifs forestiers. Concernant les fonds cotés, l'Ircantec a également réalisé avec son auditeur ESG une première mesure d'impact. Il s'agit d'une approche préliminaire, et de plus amples analyses seront conduites à l'avenir. L'évaluation porte sur l'engagement et la capacité des entreprises à prévenir les risques d'atteinte à la biodiversité, selon les secteurs, en fonction du choix du lieu d'implantation de l'activité, des ingrédients entrant dans la composition des produits, des atteintes lors des phases d'exploration ou de post-production (réhabilitation des sites/zones de production), des moyens mis en place pour identifier, éviter et réduire les opérations à risque, et des actions de réhabilitation." (ibid., p.42)

L'Ircantec publie la répartition par niveau de performance biodiversité de son portefeuille d'entreprises cotées (voir Graphique, ibid., p.43)

2. Emissions de GES induites par les investissements

2.1. Emissions de GES

2.1.1. Tableau des émissions de GES induites

Tableau des émissions de GES induites

Classe d'actifs / portefeuille ou fonds	Couverture des données	Périmètre d'émissions (opérationnel)	Fournisseur	Résultats	Cibles et écarts / atteintes
Entreprises cotées (portefeuille total)	89%	Scope 1 + 2	NC	109,1 tCO ₂ e/M€ CA 627 133 tCO ₂ e 74,3 tCO ₂ e/M€ investi	NC
Entreprises cotées (poche actions)			NC	102,6 tCO ₂ e/M€ CA 558 968 tCO ₂ e 101,6 tCO ₂ e/M€ investi	NC
Entreprises cotées (poche obligations)			NC	120,3 tCO ₂ e/M€ CA	NC
Entreprises cotées (portefeuille total)		Scope 1 + 2 + 3 (Amont + aval pour le secteur automobile)	NC	250,5 tCO ₂ e/M€ CA 1 740 876 tCO ₂ e 206,3 tCO ₂ e/M€ valeur d'entreprise	NC
Entreprises cotées (poche actions)			NC	245,9 tCO ₂ e/M€ CA 1 526 875 tCO ₂ e 277,4 tCO ₂ e/M€ de capitalisation boursière	NC
Entreprises cotées (poche obligations)			NC	258,1 tCO ₂ e/M€ CA	NC
Souverains et assimilés	NC	Emissions GES territoriales + importées	NC	378 tCO ₂ e/M€ PIB (portefeuille) 357,7 tCO ₂ e/M€ PIB (portefeuille hors banque de développement)	NC
Immobilier	NC	Scope 1 + 2	NC	12 kgCO ₂ /m ² (Résidence étudiante) 22 kgCO ₂ /m ² (Résidentiel collectif) 25 kgCO ₂ /m ¹ (Bureau) 32 kgCO ₂ /m ² (Hôtel) 44 kgCO ₂ /m ² (Etablissement de santé)	NC

2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu

Entreprises cotées

"Concernant le périmètre des émissions carbone et la difficulté à mesurer le Scope 3, deux tableaux sont publiés : le premier en ne tenant compte que du Scope 1 et 2, et le second tableau ne prenant en compte que le Scope 3 en amont (tous secteurs à enjeux) et aval (secteur automobile seulement)." (Rapport Durabilité, p. 18)

2.1.4. Explication des méthodologies retenues

Entreprises cotées

L'Ircantec décrit les différents indicateurs retenus :

"Intensité carbone pondérée

L'intensité carbone pondérée est la somme des ratios des émissions totales des entreprises (Scope 1+2+3) sur leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Émissions totales de carbone

Les émissions totales de carbone sont l'ensemble des émissions de carbone (Scope 1+2+3) allouées aux investissements du portefeuille ou du benchmark. Elles sont calculées comme étant les émissions réparties pour chaque entreprise, c'est-à-dire la proportion des émissions qui ont été financées par la valeur investie dans une entreprise par rapport à la valeur (VE – Valeur d'Entreprise) de cette dernière.

Émissions de carbone par montant total investi



Les émissions de carbone par million d'euros investis sont calculées sur la base du rapport entre les émissions totales de carbone rapportées au montant total investi." (Rapport Durabilité, p. 51)

Souverains et assimilés

"Le calcul de l'empreinte carbone au niveau du portefeuille se fait à partir de la moyenne des expositions carbone (émissions totales rapportées au PIB en M€ de chaque pays pondéré en fonction de leur poids en portefeuille." (ibid., p.21)

"L'indicateur principal est : Émissions totales de gaz à effet de serre (GES) [territoriaux + importés] / PIB." (ibid., p.54)

Immobilier

"La mesure de l'empreinte carbone a également été possible sur les actifs immobiliers présents dans la partie non cotée du portefeuille de l'Ircantec. Pour ce faire, une intensité carbone a été calculée à partir des émissions de CO2 (Scopes 1 & 2) de chaque bâtiment par rapport à leur surface (m²)." (ibid, p. 22)

2.2. Explication des données

2.2.1. Données réelles

Entreprises cotées

"Les données carbone reportées sont celles qui ont été publiées par les entreprises au titre de l'exercice 2019. Les données sont issues des bases CDP et FTSE Russell, et suivent un traitement de vérification spécifique. Cela concerne 80 % des émissions de Scope 1 et 2 pour le portefeuille et l'indice de référence." (Rapport Durabilité, p.50)

Souverains et assimilés

"L'exposition est calculée sur la base de l'ensemble des émissions de GES des pays en prenant en compte à la fois les émissions territoriales fournies par des organismes internationaux (FAO, UNFCCC, Pledge Pipeline), mais également les émissions de la production de l'ensemble des biens et services importés dans le pays (estimé à partir de matrices input-output fourni par EORA)." (ibid., p.54)

2.2.2. Données estimées

Entreprises cotées

"Les données modélisées concernent le solde des émissions de Scope 1 et 2, ainsi que l'intégralité des émissions de Scope 3. Plusieurs modèles d'estimation sont mis en place et combinés pour compléter les panels : extrapolation (sur trois ans), modèle d'interpolation, modèle d'entrée/ sortie, modèle énergie (distribution des sources d'énergie pour projeter les émissions carbone), modèle basé sur la médiane du secteur (ICB niveau 2). Concernant le Scope 3, les facteurs d'émissions sont construits à partir de sources régionales." (Rapport Durabilité, p. 50)

Souverains et assimilés

Voir P3 2.2.1 Données réelles



2.3. Suivi et analyse

2.3.1. Analyse des émissions de GES

Entreprises cotées

L'entreprise ne fournit pas d'analyse des résultats des émissions de GES de ses titres cotés. En revanche, elle fournit une analyse de la contribution carbone par secteur et par entreprise :

- Contribution carbone par secteur :

"Fait récurrent, le secteur des services aux collectivités (utilities) est celui contribuant le plus à l'intensité carbone pondérée du portefeuille. Ce secteur comprend notamment les entreprises de production et de distribution d'électricité et de gaz qui ont des intensités importantes (>50 tCO₂/M€ de revenus), mais sont également considérées comme des entreprises pouvant apporter des solutions du fait de leur transition vers des sources d'énergies renouvelables. Les investissements dans ces entreprises se font notamment via des obligations vertes, dont l'objet est justement de financer cette transition. (Rapport Durabilité, p. 20)

- Contribution carbone par titre :

L'Ircantec publie les résultats obtenus dans un tableau (voir Tableau, *ibid.*, p. 21).

"Selon la méthodologie actuelle de comptabilisation carbone qui prend en compte le Scope 1, le Scope 2, le Scope 3 amont et le Scope 3 aval (ce dernier pour le secteur Auto uniquement), les vingt valeurs présentées dans le tableau ci-contre contribuent à 40 % de l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille des entreprises. Il s'agit d'une mesure de contribution, autrement dit le poids en portefeuille d'un titre joue fortement sur le résultat final, tout comme son intensité carbone exprimé en ratio GES/CA. Ainsi Renault a la plus grande contribution à l'intensité du portefeuille du fait de son poids important, tout en ayant une intensité carbone plus basse que plusieurs de ses concurrents. Plusieurs énergéticiens impliqués dans les énergies renouvelables sont présents (positions importantes en portefeuille), de même que des constructeurs automobiles, seul secteur pour lequel il est possible d'évaluer leur Scope 3 aval. Le développement de ce segment du Scope carbone sur davantage de secteurs permettra à l'avenir de comparer plus justement les différentes valeurs.

Souverains et assimilés

"Les pays dont l'exposition carbone ressort le plus positivement au niveau du portefeuille sont la Suède et la France, sur la base des principaux pays/entités par poids. Le Canada présente en revanche une exposition élevée." (*ibid.*, p.22)

Immobilier

"Concernant la poche OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier), le Régime a investi dans des actifs en détention directe et des prises de participations avec une stratégie d'allocation diversifiée qui associe des actifs de bureau, de logement, des résidences étudiantes, des établissements de santé et du tourisme sociale. Ainsi, 32 actifs ont été étudiés au total pour une empreinte carbone de 6 094 tonnes de CO₂ par an et une surface globale de 221 688 m² SHON (Surface Hors Œuvre Nette), ce qui représente une moyenne de 27 kgCO₂/m²/an" (*ibid.*, p.22)

2.3.1. Communication des résultats

Entreprises cotées

L'Ircantec décrit les différents indicateurs communiqués ainsi que la granularité observée : "On y retrouve un indicateur en intensité (moyenne pondérée de l'intensité carbone), un indicateur en absolu (émissions totales de carbone dont est responsable l'Ircantec), ainsi que les émissions normalisées par les encours sous gestion (émissions carbonées financées). Ces mesures sont comparées aux indices de référence, et il a été possible, via les travaux du prestataire, de produire deux nouvelles informations cette année : la



décomposition entre les poches actions et obligations d'entreprises, ainsi que l'évolution de l'intensité carbone entre 2019 et 2020 avec une répartition entre les effets de portefeuille (changement d'allocation) et les effets liés aux efforts des entreprises qui étaient déjà en portefeuille." (Rapport Durabilité, p. 18)

En outre, l'entreprise publie la "contribution carbone par secteur" ainsi que la "contribution carbone par titre", pour l'analyse sur les scopes 1,2 et 3.

Souverains et assimilés

L'Ircantec publie les résultats au niveau du portefeuille ainsi que du portefeuille hors banques de développement.

Immobilier

L'Ircantec publie les résultats au niveau de son portefeuille immobilier ainsi que par type d'actif immobilier.

2.3.2. Suivi

Description des évolutions

Souverains et assimilés

"À titre indicatif, les résultats obtenus ces deux dernières années, montrent une baisse continue des portefeuilles et des indices. Les obligations vertes (émises par des autorités souveraines et assimilés) détenues par l'Ircantec ont été intégrées au calcul à la suite d'un traitement particulier, apportant un effet bénéfique (sans elles l'exposition du portefeuille atteint 380,7 GES/PIB en M€). Il est à noter que les organisations supranationales et les banques de développement (banque européenne d'investissement (BEI), banque africaine de développement (BAD), banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), banque internationale pour la reconstruction et le développement, société financière internationale (BIRD), société financière internationale (SFI) notamment), qui ont un poids important dans le portefeuille souverain, sont aussi présentes dans le calcul (à partir des ratios Gaz à effet de serre/produit intérieur brut (GES/PIB) des pays membres), et participent à augmenter l'intensité carbone du portefeuille, bien que leur portefeuille de prêts (dont la transparence est faible) se tournent de plus en plus sur le financement de la transition juste." (ibid. p.21)

"L'empreinte carbone du portefeuille souverain (hors traitement différencié des banques de développement) a diminué de presque 10 % depuis l'analyse à fin 2018 comme illustré sur le tableau ci-dessus, en prenant en compte les différents effets de sélection et d'allocation réalisés. Abstraction faite des évolutions de portefeuilles (hypothèse du même portefeuille souverain en 2010 et 2020), la réduction de l'intensité serait de 18,6 % : ce chiffre matérialise l'évolution des structures économiques des pays dans lesquels l'Ircantec est investie (principalement des pays OCDE), qui réduisent progressivement leur intensité carbone." (ibid., p. 22)

Immobilier

L'Ircantec compare les résultats obtenus avec ceux de 2019 : "La forte baisse de l'empreinte carbone en absolu s'explique principalement par l'utilisation de consommations réelles contrairement à l'année précédente, où les données étaient basées sur des estimations. Cela est notamment significatif sur les actifs hôteliers destinés aux vacances sociales." (ibid., p.22)



3. Explications propres à chaque analyse d'alignement

3.1. Méthodes et indicateurs (1)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

Mesure d'alignement sur les trajectoires climatiques liées aux Accords de Paris (SB2A)

"La méthode employée pour mesurer l'alignement des entreprises à l'objectif des Accords de Paris et en déduire une température de portefeuille prend en charge l'ensemble des secteurs économiques à partir d'unité d'intensité carbone physique propre à chaque secteur. La dynamique des intensités passées et des projections pour les décennies futures est également prise en compte (2010-2050), de même que l'intégration par les entreprises de cibles d'intensité (SBT, ACT). Dans le cadre de ce rapport, 53 % des valeurs étudiées dans le périmètre entreprises cotées disposaient de cibles carbone.

Les grandes étapes sont les suivantes :

1. L'intensité carbone physique (tonnes CO₂/unité physique du secteur) des entreprises est calculée (dynamique passée, projections futures suivant un modèle d'extrapolation et/ou de prise en compte des participations aux initiatives SBT ou ACT).
2. Ces performances sont traduites et comparées au sein du référentiel SDA à partir des scénarios sectoriels de l'IAE, qui intègre des niveaux d'intensité cible à horizon 2050 et des rythmes annuels de réduction pour que chaque secteur reste dans le budget carbone qui lui est accordé dans le cadre d'un réchauffement limité à 2°C.
3. Les différences entre les trajectoires des entreprises et la trajectoire 2°C du secteur sont mesurées, permettant d'établir le positionnement de chacun (dépassement du budget carbone ou non).
4. Le dépassement du budget carbone est converti en une température équivalente de portefeuille qui permet de situer la performance des émetteurs et des portefeuilles par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris." (Rapport Durabilité, p.52)

3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

Description et explication

Le cadre de comparaison utilisé par la méthodologie est celle du référentiel SDA, construit à partir des scénarios sectoriels de l'IAE, qui "intègrent des niveaux d'intensité cible à horizon 2050 et des rythmes annuels de réduction pour que chaque secteur reste dans le budget carbone qui lui est accordé dans le cadre d'un réchauffement limité à 2°C." (Rapport Durabilité, p.52)

3.1. Méthodes et indicateurs (2)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

Température moyenne du portefeuille souverain (CLAIM)

Description de la méthode

"La température moyenne du portefeuille souverain représente l'augmentation globale implicite calculée sur la base des cibles d'émissions long-terme (NDCs) des pays du portefeuille" (Rapport Durabilité, p. 33)

L'Ircantec décrit un peu plus en détail cette méthodologie en annexe : "La mesure exposée provient de la méthodologie CLAIM (Carbon Liabilities Assessment Integrated Methodology) construite par Beyond Ratings. La température d'un État est basée sur deux éléments principaux : l'ambition de sa politique de réduction de GES (à travers sa contribution déterminée au niveau national – NDCs) au regard de son budget carbone estimé pour limiter la hausse de température globale moyenne de 2.0°C à 1.5°C. ; et la relation physique entre l'évolution des GES et l'évolution de la température associée qui est similaire pour chaque pays." (Ibid., p.55)



3.2. Données (1)

3.2.1. Couvertures et périmètres

Le périmètre de la méthode concerne les entreprises cotées.

Explication de la couverture

"La méthodologie actuelle permet de couvrir 20 % des réserves cotées du Régime (actions et crédit) qui sont des entreprises appartenant à treize secteurs économiques « éligibles », dont les plus émetteurs." (Rapport Durabilité, p. 31)

3.2. Données (2)

3.2.2. Données réelles

Les données utilisées proviennent des NDCs publiées par chaque pays.

3.3. Résultats (1)

3.3.1. Communication des résultats

L'Ircantec publie les résultats à l'échelle du portefeuille Entreprise ainsi que des secteurs d'activités investis

3.3.2. Explication des résultats

Analyse des résultats

"Le budget carbone évalué correspond à une température moyenne de 1,9° C à l'horizon 2100 alors qu'elle est évaluée à 2,5°C pour l'indice de référence. Le portefeuille Ircantec parvient ainsi pour la première fois à s'ajuster à un scénario 2°C. Au niveau sectoriel, le secteur alimentaire/boisson obtient la température la plus élevée : cela vient du fait que les émissions AFAT (Agriculture, Foresterie et autre Affectation des Terres) sont la première source d'émissions, que le secteur est très intensif en carbone avec des objectifs de décarbonation pour être sur un alignement 2°C particulièrement exigeants (division par trois des émissions entre 2010 et 2050 selon le scénario du World Resources Institute, alors que la demande pour les produits alimentaires est prévue en hausse). Les options de décarbonation sont néanmoins connues avec entre autres : diminution des produits carnés, agriculture raisonnée, reforestation entre autres." (Rapport Durabilité, p. 31)

3.3.3. Suivi historique

Au niveau du portefeuille Entreprise, une comparaison des résultats depuis 2017 est publiée. (Voir Graphique, Rapport Durabilité, p.32)

3.3. Résultats (2)

3.3.1. Communication des résultats

L'Ircantec publie les résultats à l'échelle du portefeuille d'obligations souveraines ainsi que par pays en portefeuille.

3.3.2. Explication des résultats

Analyse des résultats

"Elle s'élève cette année à 2.3 C°, ce qui traduit un meilleur positionnement par rapport à la température de l'indice de référence de 2020 mais aussi par rapport à la température calculée sur le portefeuille 2019."



3.3.3. Suivi historique

L'Ircantec publie une comparaison entre 2019 et 2020 et apporte des éléments d'analyse :

"Les pays ayant une trajectoire s'écartant sensiblement d'un scénario 2°C sont les mêmes qui produisent, utilisent et exportent des grandes quantités de ressources fossiles. Le poids agrégé de l'Australie, des États-Unis et du Canada dans le portefeuille souverain a été divisé par deux entre cette année et l'année dernière (de 28 % à 14 %) et explique en partie la baisse de la température implicite. Suite à un travail conjoint entre le service gestionnaire et une des sociétés de gestion du portefeuille, une partie des positions gérées par ce gérant a été basculée sur des obligations OCDE vers des obligations émises par des organisations supranationales, ce qui a permis l'amélioration de la température du portefeuille souverain par rapport à son indice de référence." (Rapport Durabilité, p. 33)

6. Plan d'amélioration continue

6.1. Limites

6.1.2. Des méthodes utilisées

Température moyenne du portefeuille souverain

"À signaler que la méthodologie ne prend pas en compte l'exposition carbone d'un État en année N, ce qui explique pourquoi l'Ircantec peut être mieux positionné que l'indice de référence sur une mesure (la température équivalente) sans que ce soit le cas sur l'autre (exposition carbone), les deux ne sont pas comparables." (Rapport Durabilité, p. 33)



Pilier IV | Transparence & Communication

Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients

1. Format et efforts de présentation de l'exercice

1.1 Consolidation des informations relatives au climat

1.1.1 Forme du rapport

Les informations relatives au climat sont présentées dans un rapport ESG intégré (Rapport Durabilité)

1.1.3 Dissociation climat/ESG

Oui, l'Ircantec dédie des parties de son rapport au climat.

1.2 Structure de publication des informations

1.2.2 Table de concordance

L'Ircantec publie deux tables de concordance : l'une pour la TCFD (voir Tableau, Rapport Durabilité, p.56), l'autre pour l'article 29 LEC (voir Tableau, ibid., p.56)

1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs

1.3.2. Liste / tableau des KPI et résultats d'analyses

L'entreprise publie un tableau de synthèse des différents indicateurs utilisés pour 2020 (Voir Tableau, Rapport Durabilité 2020, p. 6)

1.4. Visualisation des enjeux et des structures

1.4.1. Actifs

La répartition des actifs par classe est présentée sous la forme d'un graphique (Voir Graphique, Rapport Durabilité, p. 10)

1.5. Éléments de pédagogie

1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés

- L'Ircantec décrit de manière précise son plan de communication adapté à chacune de parties prenantes.
- La société anticipe l'application de l'article 29 LEC en présentant une table de concordance entre son rapport et les dispositions du décret d'application de cet article

2. Communication sur le climat

2.1. Stratégie de communication (relative au climat)

2.1.1. Stratégie de communication

Le climat est intégré dans la stratégie de communication déployée par l'Ircantec :

"L'Ircantec s'est dotée d'une stratégie de communication vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes :

- ◆ Ses affiliés retraités : au travers des publications des Nouvelles de l'Ircantec (revue papier semestrielle et webzine mensuel incluant une lettre dématérialisée bimestrielle). Une mise à jour et une nouvelle information sur la stratégie climat et les actions du Régime ont été publiées sur ces supports dans l'édition papier, chaque année, depuis 2016.
- ◆ Ses cotisants en situation d'activité : avec la création d'une chaîne YouTube proposant des tutoriels ainsi



que des vidéos pratiques simplifiant les démarches, et des vidéos institutionnelles (présentation du Régime, retour sur les événements ISR, pédagogie autour de l'ISR). Ce dispositif a été complété depuis 2019 par l'envoi d'une lettre dématérialisée annuelle.

- ◆ Les décideurs (les grands comptes employeurs, les élus, les institutionnels) avec en 2020, le Point sur l'I, la lettre dématérialisée à destination des décideurs (3 numéros par an), qui évoque la stratégie et les faits marquants en matière de climat ; et les rapports annuels d'activité et de durabilité (dont le présent rapport) qui présentent les différentes métriques ESG et climatiques et répond aux exigences réglementaires.
- ◆ Les élus : en 2020, le Salon des maires et des collectivités locales n'a pas eu lieu compte tenu de la situation sanitaire. L'Institution s'est néanmoins adressée spécifiquement aux élus en leur envoyant – en cette année de d'élections municipales – une lettre d'information dématérialisée au contenu dédié. Une rubrique spécifique relative à l'Ircantec et son action environnementale y était présente.
- ◆ Ses pairs investisseurs et les sociétés de gestion : en concourant à divers prix avec en septembre 2020 l'obtention du Silver Regional Award dans la catégorie France et Belgique et du Global Real Estate Award des IPE, ainsi que le prix de la Meilleure initiative en faveur de la prise en compte des ODD lors des Couronnes de l'Agefi 2020. L'Ircantec est également représentée dans des événements tels que le Global Investment Forum de Paris (octobre 2020).
- ◆ L'ensemble des parties prenantes à travers son site Internet et les réseaux sociaux : plusieurs pages du site internet sont dédiées aux engagements de l'Ircantec en matière d'investissement socialement responsable. Les internautes peuvent notamment y retrouver l'ensemble des publications et des événements ISR du Régime. Les réseaux sociaux (compte Twitter et chaîne YouTube Ircantec) diffusent régulièrement des informations relatives à l'actualité de la gestion extra-financière de l'Institution.
- ◆ Enfin, l'Ircantec fait l'objet d'études : la direction des politiques sociales, DPS, (ex-direction des retraites et de la solidarité) a analysé des indicateurs sur cas-types permettant d'évaluer l'impact des modifications des paramètres de pilotage de l'Ircantec. La politique d'investissement responsable de l'Institution a été mise en avant dans le cahier du Forum pour l'investissement responsable (FIR) d'octobre 2020, qui proposait des pistes d'études pour la recherche académique dans les domaines de l'ISR, du climat, et dans la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein des entreprises." (Rapport Durabilité, pp.8-9)

2.1.2. Leviers de communication

Sans préciser la place du climat dans la communication ISR, l'entreprise indique : "Depuis fin 2015, le Régime a renforcé sa communication dans le domaine de l'ISR auprès de ses pairs et affiliés, à l'aide de différents supports de communication : imprimés, dématérialisés, web, événementiels. Le message est de faire savoir que le choix d'une politique de gestion financière socialement responsable contribue activement à la sécurisation des réserves de l'Institution, en cohérence avec l'objectif de solidarité intergénérationnelle. La volonté est de présenter pédagogiquement et de manière concrète l'action de l'Institution." (Rapport Durabilité 2020, p. 8)